

Coronavirus : l'Ars fait le point ce vendredi 17 avril, à 18 heures



Coronavirus : l'Ars fait le point ce vendredi 17 avril, à 18 heures

Ce bulletin récapitulatif n°40 de l'Agence régionale de santé recense ce vendredi 17 avril, à 18 heures, un total de 5 431 tests positifs Covid-19 dans notre région, 871 hospitalisations en cours (dont 240 en réanimation) et 290 décès en établissements de santé. À ce jour, 1 601 patients ont pu regagner leur domicile après leur passage en établissement hospitalier.

En ce qui concerne le Gers, le nombre d'hospitalisations par rapport à jeudi augmente de 9 patients soit un total de 41 personnes dont 3 en réanimation. Le nombre de décès est inchangé avec 10 défunts et les retours à domicile sont de 23 patients.

5431

TESTS POSITIFS EN OCCITANIE

- 871 hospitalisations en cours, dont 240 en réanimation
- 1 601 retours à domicile
- 290 décès à l'hôpital

Source: ARS

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > [consulter le bulletin Occitanie](#)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	14	2	19	2
Aude (11)	71	8	117	41
Aveyron (12)	58	4	68	19
Gard (30)	123	38	127	32
Haute-Garonne (31)	205	90	334	34
Gers (32)	41	3	23	10
Hérault (34)	156	45	456	89
Lot (46)	22	7	68	7
Lozère (48)	5	1	12	-
Hautes-Pyrénées (65)	77	4	64	14
Pyrénées-Orientales (66)	38	15	230	24
Tarn (81)	47	15	56	15
Tarn-et-Garonne (82)	14	8	27	3
OCCITANIE	871	240	1601	290

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000

(appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

En bref : les infos du jour

- **Un nouveau dispositif pour les personnes vulnérables et salariés en arrêt pour garde d'enfant :**
Le gouvernement met en place un nouveau dispositif pour assurer une indemnisation adaptée des arrêts de travail rendus nécessaires par la crise sanitaire
> pour les arrêts de travail pour garde d'enfants
> pour les arrêts de travail délivrés aux personnes vulnérables présentant un risque accru de développer des formes graves de la maladie ainsi qu'aux personnes cohabitant avec ces personnes vulnérables.
Cette mesure sera présentée dans un amendement du PLFR présenté ce jour à l'Assemblée nationale et s'appliquera sous réserve d'adoption par le Parlement.
[Voir le communiqué](#)

24/24

Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers [communiqués de presse de l'ARS Occitanie](#)
- Le dernier [point de situation national du Ministère de la santé](#) (video)

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs...
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter :

@gouvernementFR @MinSoliSante @AlerteSanitaire @ARS_OC

PRATIQUE

EHPAD

Le dépistage en EHPAD s'intensifie en Occitanie : dès qu'un cas est confirmé, des professionnels de proximité sont mobilisés pour réaliser un dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel.
> [Voir le communiqué](#)

Arrêts de travail

Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur www.ameli.fr